

Procès-verbal de la séance du CONSEIL COMMUNAL du jeudi 28 août 2025

Absente et excusée : Michelle DESMETTE

La séance est ouverte à 18 h 30. Le Président entame la séance par une minute de silence en mémoire de Messieurs Karl VAN DER STRICHT, Président du Foyer Socioculturel, et Michel MAHIEU, Conseiller Communal, décédés respectivement en date du 12 juillet et du 15 août 2025. A l'unanimité, le Conseil approuve l'inscription d'un point en urgence relatif à l'acquisition de serveurs informatiques.

1. Informations

Néant

2. Tutelle

Le Conseil communal est informé des approbations suivantes :

- a) Approbation par la Tutelle en date du 22 juillet 2025, du compte communal 2024 voté par le Conseil communal du 22 mai 2025 ;
- b) Réformation par la Tutelle en date du 22 juillet 2025, des modifications budgétaires n° 1/2025 votées par le Conseil communal du 19 juin 2025 ;
- c) Approbation par la Tutelle en date du 11 juin 2025, de l'indemnité d'exhumation votée par le Conseil communal du 20 février 2025 ;
- d) Le Conseil communal est informé que sa décision du 20 mars 2025 votant la taxe directe de répartition sur les carrières et sablières est devenue exécutoire le 24 avril 2025 et ce, par forclusion (absence d'avis du Gouvernement wallon qui disposait d'un délai jusqu'au 23 avril 2025 pour rendre sa décision, délai prorogeable mais non prorogé).
- e) Approbation par la Tutelle en date du 11 juillet 2025, du règlement-taxe sur les mâts d'éoliennes destinées à la production industrielle d'électricité voté par le Conseil communal du 22 mai 2025 ;
- f) Approbation par la Tutelle en date du 11 juillet 2025, du règlement-redevance relatif à la fourniture des repas scolaires dans les écoles communales de l'entité voté par le Conseil communal du 19 juin 2025.

Agents traitants : Saverio CIAVARELLA et Magali EVRARD

Politique responsable : Gauthier DUDANT

3. Zone de secours

Zone de secours de Wallonie picarde - dotation communale pour l'exercice 2025.

Le Président précise que le Conseil de Zone, réuni en séance du 1^{er} juillet 2025, a approuvé la clé de répartition des dotations communales 2025 et fixé la dotation communale de la Ville d'Antoing pour 2025 à 206.070,27 € soit 2,23 % du montant des dotations communales affectées à la Zone de Secours. Il est proposé au Conseil Communal d'approuver ces décisions (voir annexe).

A la question de Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ, le Président précise que, par rapport à ce qui était initialement prévu, on a une petite baisse, puisque à la base, on était à 2,25%, et on arrive à 2,23 % soit un delta de 1.742,01 €. Historiquement, la commune d'Antoing, pendant à peu près 7 ans, a systématiquement porté réclamation devant le Conseil d'Etat par rapport à la clé de répartition, qui avait été fixée à l'époque à hauteur de 97% sur le critère population par le gouverneur, sans prendre en compte d'autres critères légaux. La décision du Gouverneur a toujours été cassée par le Conseil d'Etat et renvoyée chez ce dernier. Les comptables spéciaux de la zone ont informé le Conseil de zone que, du coup, le Gouverneur pouvait fixer de manière définitive une clé de répartition, avec un effet rétroactif sur les 7 années. Donc, à un moment donné, on jouait un peu au yo-yo avec nos finances communales, parce que si, effectivement, la clé était à un moment donné, plus raisonnable par rapport à d'autres critères, on pouvait éventuellement avoir des soucis. On n'était pas la seule commune qui avait porté réclamation. Une réunion technique a eu lieu avec les services du gouvernement, les comptables spéciaux de la zone, pour tenter de trouver un accord sur la clé de répartition qui conviendrait à l'ensemble des bourgmestres de la zone. Et ce, afin d'éviter la rétroactivité, puisque c'est ce que vous nous avait été promis si on arrivait à trouver un terrain d'entente. En synthèse, la zone a l'obligation de retenir à hauteur minima de 70% du budget le critère population. A partir de là, on a pris en compte 15 % de risques et 15 % de critère temps par rapport à la présence des casernes. On est arrivé à une unanimité autour de la table au niveau des bourgmestres. Cette clé de répartition nous est très légèrement favorable. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ signale avoir demandé les comptes 2024 de la zone mais ceux-ci ne sont pas encore approuvés et demande à ce qu'on puisse lui transmettre en temps utile. Il y a eu toute la problématique de la gestion de la Zone, les démissions, etc. On évoque également des dépenses par le passé qui ne sont pas totalement justifiées. Et aujourd'hui encore, des coûts, notamment en termes de location de bâtiments administratifs de Orcq qui seraient démesurés. On imagine que le nouveau Collège et la Zone de Secours en tant que telle vont continuer la réflexion pour réduire les coûts. Ça ne changera pas de manière fondamentale notre intervention, parce que les économies ne vont pas représenter des millions d'euros non plus. Mais en tout cas, il y a matière à se pencher sur le fonctionnement de la zone aujourd'hui, pas forcément d'un point de vue opérationnel, mais surtout d'un point de vue technique, administratif, où il nous semble qu'il y a des efforts à faire ou, en tout cas, de prendre des décisions qui vont dans le sens d'une meilleure gestion. On ne remet pas en cause la gestion en tant que telle, mais voilà, des choix du passé ont un impact important. Le Président précise, qu'effectivement, un plan de gestion est en train d'être étudié, d'abord par les comptables spéciaux de la zone, notamment pour rationaliser les coûts. On aura une stratégie économique qui sera fixée ultérieurement par la Zone de Secours mais effectivement, on travaille à ce que ce soit régularisé.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Gauthier DUDANT

4. Cadastre

Convention à conclure avec la Province de Hainaut dans le cadre de la mission de l'indicateur-expert provincial

Le Président signale qu'il est proposé au Conseil Communal d'approuver la convention avec la Province de Hainaut pour la mise à disposition d'un indicateur-expert provincial. Cette mise à disposition est gratuite (voir annexe).

Il y a plusieurs années, un agent occupait cette mission et a couvert entre 70 et 80 % du territoire communal, et qui, après, a souhaité réorganiser sa carrière. Et donc, 20 % du territoire communal n'a pas encore été soumis à cet examen. Le principe d'équité par rapport au traitement des citoyens doit être respecté et après moultes réflexions, on a réussi à contacter la province qui nous propose de travailler avec nous et nous faire gratuitement la fin du travail. A l'intervention de Monsieur VERSCHEURE, le Président précise que, suite au départ de l'agent qui avait, à l'époque, travaillé longtemps sur le dossier, 2 personnes se sont succédé mais sont restées durant un délai très court. Par la suite, on a essayé de se montrer attractifs en proposant à la personne de finir la mission et éventuellement de réfléchir à son intégration au niveau des services techniques. Visiblement, on n'a pas trouvé preneur. Donc, il a bien fallu trouver une solution alternative pour pouvoir respecter ce principe d'équité qu'on se doit, en tant que conseil communal, d'appliquer à l'ensemble de nos citoyens. Et c'est cette formule-là qui nous a paru la plus appropriée, d'autant plus qu'elle est gratuite. Monsieur VERSCHEURE précise que le manque d'équité est bien présent et qu'il aurait envie de dire aux citoyens qu'ils paient le juste prix et d'attendre que tout le monde soit revenu à niveau. Il y a un manque à gagner considérable. Le travail a commencé en 2014, il a duré 4 ans. Cette fille est tombée enceinte. Et puis, on l'a engagée au lieu de la laisser terminer son travail et de l'engager ensuite. Il a fallu la remplacer, ça a pris du temps. Et puis, il a encore fallu remplacer la personne qui a également arrêté son travail. Finalement, on en est maintenant à 11 ans après le début de cette révision et ce n'est toujours pas clôturé. Le Président précise que certaines communes n'ont toujours pas entamé cette démarche de révision cadastrale. Il a bien fallu trouver une solution. Une fois que le point aura été voté, on pourra transmettre la mission à la province. On va d'abord lui donner les accès car la réglementation RGPD a beaucoup évolué. Beaucoup de choses doivent être respectées dans le cadre des accès à des informations qui sont quand même sensibles. La province va rapidement se mettre à la tâche et l'idée est de ne plus faire traîner les choses.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Gauthier DUDANT

5. Marchés publics

- a) Marché public d'achat d'un véhicule avec benne pour le service jardinage – année 2025 – CSCh – estimation – mode de passation et conditions du marché

Le Président précise qu'il est proposé au Conseil communal de marquer accord sur la procédure négociée sans publication préalable et sur le cahier spécial des charges. L'estimation s'élève à 45.000 € TVA Comprise. La commune dispose d'un parc de véhicules qui commence à souffrir de son âge et du travail qualitatif réalisé par nos ouvriers. On va le renouveler au fur et à mesure en bon père de famille. Monsieur VIVIER signale que son groupe est d'accord avec ce marché mais demande que ce véhicule soit bien entretenu et qu'il serve bien aux ouvriers communaux. Le Groupe demande aussi, en tant que collègue et en tant qu'échevin, de faire attention à l'utilisation de ces véhicules. Il y a parfois des choses qui se passent sur les routes qui sont un peu étonnantes. Le Groupe GO est bien sûr d'accord de continuer à financer des choses comme ça pour les ouvriers travailler dans le confort et correctement. En contrepartie, qu'il y ait du respect des véhicules et du matériel qu'on paie bien cher et ne pas avoir des cow-boys sur les routes. Le Président précise que plusieurs rappels ont été adressés au personnel, justement sur l'état de nos véhicules et d'y être extrêmement vigilant puisque ça reste de l'argent public.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Gauthier DUDANT

- b) Marché de service – désignation d'un auteur de projet pour une mission d'étude et de direction des travaux – travaux d'aménagement d'une Maison de Village et d'un logement « Tremplin » sur le site de l'ancienne menuiserie Durieux à Fontenoy – CSCh, estimation, mode de passation et conditions de marché

Monsieur BOCQUILLON précise qu'il est proposé au Conseil communal d'approuver le cahier spécial des charges régissant la mission d'auteur de projet dans le cadre des travaux d'aménagement d'une Maison de Village et d'un logement « Tremplin » sur le site de l'ancienne menuiserie Durieux à Fontenoy.

Les travaux comprennent :

- La rénovation du logement existant en logement « Tremplin » ;
- La démolition des bâtiments de l'ancienne menuiserie ;
- La construction d'une Maison de Village intégrant une vitrine de la mémoire dédiée à la bataille de Fontenoy ;
- L'aménagement des abords (espace de convivialité et zone de stationnement).

Le projet fait l'objet d'une fiche-projet PCDR. L'estimation du marché de services est de 72.000,00 € hors TVA ou 87.120,00 € TVA comprise.

Le mode de passation est la procédure négociée sans publication préalable.

Conditions du marché :

- Critères d'attribution :
 1. Respect du programme d'aménagement du site (pondération : 40 points) ;
 2. Pourcentage d'honoraires (pondération : 30 points) ;
 3. Faisabilité et respect du budget d'investissement (pondération : 30 points) ;
- Lot unique ;
- Délai de validité de l'offre : 180 jours de calendrier ;
- Délai d'exécution :
 - Avant-projet : 40 jours ouvrables ;
 - Demande de permis : 20 jours ouvrables ;
 - Projet définitif : 40 jours ouvrables ;
 - Rapport d'analyse des offres : 10 jours ouvrables + délais accordés aux candidats pour fournir des renseignements complémentaires + 5 jours ouvrables pour analyse des documents
 - Vérification des états d'avancements : 10 jours ouvrables ;
 - Documents réception provisoire : 10 jours ouvrables ;
 - Décompte : 10 jours ouvrables à partir de la réception des documents de l'entreprise ;
- Cautionnement : pas de cautionnement exigé pour ce marché ;
- La révision de prix s'applique via la révision des prix des travaux exécutés ;
- Les variantes ne sont pas autorisées ;
- Les options libres ne sont pas autorisées.
- La visite du site est requise sous peine de nullité de l'offre.

Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ précise que son Groupe va malheureusement se répéter par rapport à 2023 lorsqu'on a évoqué l'achat de ce bâtiment. Pour rappel, c'est un bâtiment que la commune a acheté, de mémoire, pour 260.000 euros, ce qui est relativement important pour une ruine, parce qu'il n'y a pas d'autre terme pour définir l'état de ce bâtiment aujourd'hui. A part le mur extérieur, le reste est à modifier. L'ensemble de l'opposition était fortement réticent à l'achat de ce bâtiment. Notre point de vue n'a pas changé aujourd'hui par rapport à ce projet. Ce n'est pas le bon endroit pour construire, pour installer une maison de village, on le redit aujourd'hui. C'est un bâtiment qui est enclavé dans un quartier, il n'y a pas de parking à proximité. C'est un projet qui va en dépit du bon sens. Certes, il y a un besoin, à Fontenoy, comme dans d'autres villages, d'avoir des lieux de rassemblement, des lieux pour permettre aux habitants de se rencontrer, de pouvoir mener à bien des actions, des projets, mais l'endroit n'est pas du tout approprié. Donc ce sera un non ferme de notre groupe pour les raisons que je viens d'évoquer. Il y a des raisons de coût également, même si c'est subventionné via la CLDR, donc le développement rural. Mais cela reste de l'argent public. Pour nous, ce n'est pas acceptable de dépenser de cette manière de l'argent public. On évoque une capacité de 30 à 40 personnes ou des événements de cette taille-là. C'est une bonne chose. Il n'est pas précisé, mais c'est encore un peu tôt, si le bâtiment sera accessible uniquement aux gens de Fontenoy ou non. On voit aujourd'hui que la salle de Calonne est fortement occupée, et tant mieux, mais par beaucoup de gens de l'extérieur. Il est hors de question de reproduire le même schéma à Fontenoy et de permettre aux gens de l'extérieur d'occuper le bâtiment. Sinon, ça va être infernal pour les riverains. Dans le projet, il y a un point positif, il faut quand même le reconnaître. C'était évoqué dans notre programme, à savoir le souhait de pouvoir maintenir la pratique des jeux anciens, notamment le jeu de boule. Il y a le projet dans ce lieu avec un jeu de boule qui pourrait être couvert afin de garder la salle disponible. C'est un point positif. Un point sur lequel on est beaucoup plus réticents, c'est la volonté du collège de pouvoir mettre en valeur le patrimoine lié à la bataille de Fontenoy. C'est une très bonne chose, mais visiblement, de ce qu'on a pu lire, les objets seront dispersés dans la salle. On suppose des cadres ou autres qui seront installés dans cette salle. La bataille de Fontenoy mérite mieux que quelques cadres ou quelques sculptures ou que sais-je dissimilés dans une salle de fête. Il faudrait être beaucoup plus ambitieux. La bataille de Fontenoy parle à peu de gens, de la commune ou de l'extérieur, parce que ça reste un événement militaire, peut-être mineur pour la plupart d'entre nous. Il y a un potentiel, il y a beaucoup de gens qui s'y intéressent en dehors de la région et de l'étranger, on le sait. Il faut qu'on réfléchisse à un lieu digne de ce nom pour qu'on puisse mieux mettre en valeur ce patrimoine lié à la bataille de Fontenoy. On a des lieux qui sont déjà disponibles pour la population. On l'a évoqué il y a quelques années ici avec Mme Delépine à l'époque et les Fabriques d'Église et l'Evêché. La Fabrique d'Église de Fontenoy l'a dit clairement, elle est tout à fait disposée à mettre à disposition l'église pour des événements ponctuels, pour des manifestations. Le chalet « des Amis » à Fontenoy a été inauguré il y a à peine un an qui est aussi un lieu de rassemblement. Il faudrait un peu plus de cohérence parfois à ces différents projets. Pour le groupe GO, ce sera un nombre ferme et définitif. Le Président tient à rappeler que les fiches projets sont élaborées par les citoyens autour de réunions. On est tous au fait que l'élaboration des fiches projets prend un certain temps. Elles doivent être reconnues ensuite par la Région wallonne. La lenteur administrative de ces dossiers n'incombe, finalement, ni au collège ni au conseil communal de la ville d'Antoing. Ces fiches reprennent tout de même les souhaits de citoyens qui ont été rencontrés à une époque. Par ailleurs, au niveau de l'accès, le Collège fait toujours application d'un tarif préférentiel pour le citoyen antoinien puisque, au niveau de Calonne, un citoyen qui vient d'extérieur ne paie pas le même tarif à l'heure actuelle qu'un citoyen antoinien. Et il continuera à pratiquer de la sorte pour favoriser, effectivement, l'accès aux citoyens d'Antoing. Le collège a aussi décidé, pour les associations à but caritatif et autres, de pouvoir disposer gratuitement des salles. A un moment donné, on pense aussi à notre associatif, et cette maison pourra

répondre à un besoin associatif sur Fontenoy. Dans le projet, la présence de la bourle a tout son sens car elle fait partie de l'ADN d'Antoing. On est bien d'accord là-dessus et on se rejoint. En ce qui concerne la mise en valeur de la bataille de Fontenoy, le Président rejoint ce qui a été dit en préambule, à savoir qu'il est trop tôt pour en parler. La première chose à faire, c'est de refaire un répertoire de tout ce dont on dispose. Éventuellement, réinviter les associations qui ont beaucoup œuvré autour de la bataille de Fontenoy à un tour de la table. Voir ce dont elles disposent et ce dont elles seraient prêtes à mettre à disposition de la ville. Le patrimoine de la bataille de Fontenoy ne doit pas être présenté de manière ponctuelle. Il doit être accessible à tous, tout comme le patrimoine de la pierre l'est à l'heure actuelle. Il y a tout un travail à faire là-dessus. Dans le projet, les premiers jets sont au cadre, mais on n'exclut pas la possibilité de développer le projet autrement et de manière plus approfondie autour de ce site. Le Président rappelle aussi que le projet doit être mis en œuvre sous peine de remboursement des subsides reçus à l'époque pour faire l'acquisition du bien. Cette maison répondra à un besoin et, au travers d'un règlement tel qu'il est établi pour l'occupation de la salle Calonne, on pourra réfléchir autour de la table du conseil communal à limiter éventuellement le nombre de personnes qui accèdent, le type de festivité qui peut s'y dérouler étant donné le caractère résidentiel du quartier. Pour Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ, que Calonne reste accessible à des personnes de l'extérieur, pourquoi pas, mais Fontenoy doit être réservé uniquement aux gens de Fontenoy. On n'a pas pour vocation, au niveau de la commune d'Antoing, de jouer les loueurs de salles. Que les communes voisines prennent aussi leurs responsabilités par nom. Bruneau a des salles, Tournai a des salles, a des tarifs corrects. Il faut renvoyer les personnes extérieures, pour le cas de Fontenoy, vers leurs communes respectives. Par rapport à l'élaboration du projet, c'est effectivement la CLDR et donc les citoyens, mais on sait très bien comment ça fonctionne depuis toujours la CLDR. On donne l'impression que ce sont les citoyens qui amènent les projets, qui les portent, qui les amènent, limite, devant la table du Conseil. Les citoyens, effectivement, apportent leurs pierres à l'édifice, mais c'est le collège et la CLDR qui va mettre ça en musique. Donc, oui, ça répond à des besoins, mais ce ne sont pas les citoyens qui ont imaginé le projet en tant que tel. Ils amènent des idées qui sont retenues ou non, et c'est le collège et surtout la CLDR qui prend la main et qui compile le tout. Aucun habitant de Fontenoy n'a été consulté par rapport à cette maison de village. Le Président tient à rappeler que, dans la composition de la CLDR, le groupe majoritaire n'est pas le politique mais bien les citoyens, des citoyens qui se sont portés candidats et qui travaillent à la CLDR. Et ils sont en majorité au sein de cette CLDR pour porter des choix. Il y a un quart communal et donc oui c'est un projet citoyen au niveau de Fontenoy. Rien ne nous empêche, à terme, d'envisager, quand le projet sera un peu plus avancé au niveau du développement rural, de réunir les gens et d'en parler. Cela a marché pour le skatepark. On a eu ici une soixantaine de personnes il y a quelque temps et, finalement, on a réussi à faire quelque chose qui nous a permis d'associer les citoyens à une réalisation. Pourquoi ça ne serait pas le cas pour Fontenoy ? Le Président dit rester vraiment très ouvert et optimiste quant à la participation citoyenne autour de ce projet. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ estime que l'on fait les choses à l'envers comme pour la place de Maubray. On fait la réunion citoyenne quand les travaux ont commencé. C'est la méthode de la majorité, pas du Groupe GO. Le Président précise que le projet a démarré depuis quelques années. Le nouveau Collège arrive avec un nouveau style, on reprend et on propose des réunions citoyennes, elles ont lieu et finalement, au niveau de Maubray, on n'entend plus un seul problème. En tout cas, l'échevin des travaux est pratiquement tous les jours sur chantier et participe à toutes les réunions et les gens ont bien entendu et les travaux ont été réalisés. La plupart des gens, en tout cas, qui étaient autour de la table, personne n'est venu, il n'y a plus de plainte pour le moment. Donc, on a répondu favorablement à ce que les citoyens ont voulu. Il faut laisser le temps au projet d'aboutir et on se retrouvera autour de cette place, autour d'un verre avec un grand sourire. Monsieur VIVIER revient sur les places de parking.

Par rapport à l'école et par rapport aux riverains qui vont être là, le parking n'est pas suffisant. 30 à 40 personnes qui viennent là, ça fait 20 voitures en plus. Il n'y a pas les places actuellement de parking sur le site. Ou les voitures vont rentrer dans la cité ou dans d'autres rues et il faudra à nouveau faire face à du parking sauvage. Et pour en revenir à Maubray, la question du parking revient à chaque fois, les riverains ne sont pas convaincus. Le Président le rappelle et la police l'a également dit à ce niveau, il y a toujours la possibilité de se stationner dans les rues adjacentes. Et à chaque festivité organisée à ce jour, on n'a connu aucun problème. Pour Fontenoy, si on part sur un règlement où on limite à 40 personnes, 20 véhicules sur le parking de l'école qui ne se trouve jamais qu'à une centaine de mètres, il y a tout de même moyen de les stationner. Plus les voiries adjacentes. Quand c'est la Fancy-Fair de l'école, c'est plus de 100 personnes et on n'a jamais eu de problème. Monsieur VIVIER signale que la Fancy-Fair a lieu une fois par an. Là, si on loue la salle toutes les semaines, tous les week-ends, ça sera autre chose. Le Président précise que le règlement d'ordre intérieur fixera les règles. Mais on peut se réjouir aussi, quelque part, d'avoir un peu d'animation dans nos villages. Monsieur BONNET précise qu'il va voter pour la passation du marché public mais pas pour le projet en tant que tel car il n'était pas présent autour de la table lors de la précédente législature et ne remet pas en cause le projet. Le point de ce jour est la passation du marché public. Concernant cet acte technique, oui, mais indépendamment du projet. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ précise que, dans le cahier des charges, il y a des choix sur le logement. Pour ceux qui ont pris la peine de le lire, à la page 29, il est précisé que la salle polyvalente est modulable, que les évocations de la bataille de Fontenoy devront subtilement émailler la salle, une bourloire intégrée au sol, une cuisine équipée de type non professionnel, un bar, etc. La mission qu'on donne à l'auteur d'un projet en approuvant ceci aujourd'hui, c'est d'exécuter le cahier des charges, un projet sur base de ce qui est repris ici. Le Président précise que ce sera à l'auteur de projet d'inscrire les lignes centrales. Monsieur BONNET signale que cela reste un acte technique et qu'il ne va pas dire au collège aujourd'hui de ne passer le marché public pour ce projet qui est déjà mis en place.

Par 11 voix pour et 6 contre, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Frédéric VAN CAUTER

Politique responsable : Grégory BOCQUILLON

6. Bien immobilier

Vente d'un bien Avenue du Lac à Péronnes

Le Président précise que le notaire Christian QUIEVY nous a fait part de l'intérêt d'un de ses clients pour l'acquisition d'un morceau de voirie à l'Avenue du Lac à Péronnes. Il s'agit d'un excédent de voirie longeant sa propriété. Par décision du Conseil Communal du 20/02/2025, la partie de voirie a été désaffectée pour une contenance de 143 m² et a fait l'objet d'une précadastration (B 895 a).

Le Comité d'acquisition des immeubles a évalué le bien à 3.575,00 €.

Le bien a fait l'objet d'une décision du Conseil communal le 22/05/2025 décidant la mise en vente du bien selon une procédure de gré à gré pour un montant minimum de 3.575,00 € (hors faibles).

Monsieur PLAQUET, propriétaire de la parcelle sise à l'arrière du bien, a rédigé une offre d'achat au montant proposé.

Il est proposé au Conseil communal :

- De vendre le bien pour un montant de 3.575,00 € (hors frais) à Monsieur PLAQUET,

domicilié rue Holyman, 1 à 7536 Vaulx ;

- Le Comité d'acquisition des immeubles sera chargé de la passation de l'acte ;
- Le produit de la vente sera affecté au fonds de réserve extraordinaire (MB 02/2025) ;
- Le Bourgmestre, les Directeurs général et financier seront mandatés afin de représenter valablement la ville d'Antoing à la signature de l'acte.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Caroline DELBAUVE

Politique responsable : Gauthier DUDANT

7. Développement rural

Opération de Développement Rural – rapport annuel 2024

Le Président précise que le rapport annuel 2024 de l'opération de développement rural est soumis à l'approbation du Conseil communal. C'est une obligation de la commune envers le SPW. Ce rapport présente le fonctionnement de la CLDR et l'avancement des projets du plan communal de développement rural. Il y a 15 membres citoyens et 5 membres publics, donc élus, avec une forte représentation citoyenne. Après la démission d'un membre, un appel à candidatures sera lancé. Il y a eu 2 réunions en 2024, le 19 février et le 20 mars, étant donné le contexte électoral et le renouvellement des membres publics qui a limité leur nombre. Il y a 2 groupes de travail qui sont effectifs, le groupe de travail économie et la plateforme Soufflet, qui a été ouverte à 2 nouveaux membres. Au niveau de l'avancement des projets, il y a des projets subventionnés par le développement rural dont la maison de village de Péronnes. L'avant-projet a été rédigé et le permis d'urbanisme est en attente. Le projet définitif a été commandé à l'auteur du projet. Là, on est déjà beaucoup plus loin que la maison rurale de Fontenoy pour laquelle la convention de faisabilité a été signée. La désignation du marché de désignation d'auteur de projet a été votée il y a quelques instants. Au niveau des autres financements, on a le cœur du village de Maubray. Donc, les travaux ont démarré, on en a parlé ici également il y a quelques minutes. La salle du Scaldis, le cœur d'Antoing au niveau de la gare, le centre d'interprétation du triangle blanc avec l'étude de faisabilité qui est en cours et la Smart City avec le lancement de l'application Antoing tourisme et l'espace public numérique. Pour cet EPN, on a une personne qui est reconnue au niveau de la ville d'Antoing. Au niveau des projets en attente, sur l'axe économie et la valorisation du Petit Large et de la batellerie, avec une exposition au fil de l'eau en 2025 et le pardon de la batellerie qui arrivera en 2026. On a un axe bien-être et cohésion sociale avec l'accueil des nouveaux habitants dès 2026. On a, au niveau de la mobilité, une connexion cyclable Fontenoy et gare d'Antoing, qui sont toujours à l'étude tout comme la liaison douce Péronnes à Lalaigne, qui était très chère à Dominique et où une forte fréquentation a été constatée. Au niveau de la programmation triennale qui a été réalisée, pour 2025, on part sur le projet qui a été choisi par la CLDR à savoir aménager des espaces de convivialité et de rassemblement. En 2026, c'est développer un panel d'outils de mobilité alternative et en 2027, aménager le cœur du village de Fontenoy, la place Emile Vandervelde, qui, comme vous le savez, n'est plus de toute jeunesse. Le rapport annuel 2024 a été validé par la CLDR lors de sa séance du 27 mars 2025.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point. Le Président tient à remercier notre agent communal, Laurie Wattiez, pour le travail fourni, ainsi qu'à chacun des membres de la CLDR.

Agent traitant : Laurie WATTIEZ

Politique responsable : Gauthier DUDANT

8. Gestion de l'eau

Contrat de Rivière Escaut Lys – protocole d'accord 2026/2028 et participation financière

Monsieur BOCQUILLON précise, qu'à travers les contrats de rivière et leurs protocoles d'accord, la Wallonie a voulu donner aux communes, acteurs locaux, citoyens, la possibilité de travailler ensemble sur la gestion de notre ressource en eau en leur permettant de réaliser tous les trois ans un programme d'actions basé sur un diagnostic de l'état de nos milieux aquatiques.

Cette participation des acteurs locaux dans la gestion de l'eau répond également aux objectifs de la Directive Cadre européenne sur l'Eau (qui vise à atteindre un bon état écologique et chimique de toutes les eaux de l'espace Europe) et de la Directive inondation. La participation communale pour le financement de l'ASBL Contrat de Rivière Escaut-Lys s'élèvera à 2.241,26 € par an à partir de 2026.

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur :

- La participation au fonctionnement du contrat de rivière Escaut Lys à concurrence de 2.241,26 euros par an pour les années 2026, 2027 et 2028.
- Les actions communales reprises dans le protocole d'accord 2026/2028 du Contrat de Rivière Escaut Lys et s'engage (moralement) à réaliser ces actions dans la mesure des moyens techniques, humains et financiers disponibles chaque année.

Monsieur VIVIER signale que le projet et c'est un des projets supplémentaires qui se fait sur l'eau c'est important. Ici, on est parti pour 2026-2028 avec 2.200 euros par an, donc ça fera 6600 euros après trois ans. La liste des actions proposées par la Commune entre 2023 et 2025, dans laquelle des actions ont été réalisées en 2024, ou sont en cours, ou à réaliser. Par rapport à ces actions, il y a l'égouttage de la rue du Porjet, c'est très bien. En revanche, pour l'an prochain, il ne faut pas oublier que certaines rues de l'entité ne sont pas encore égouttées. Il y a encore deux ou trois rues à finir. On en a déjà parlé longuement ici autour de la table. Vous aviez aussi un objectif par rapport aux inondations et à la sécheresse, par rapport à harmoniser le projet, par rapport à l'eau et la qualité de l'eau. Ça, c'est non réalisé. C'était pour 2023. On peut supposer que ce sera pour le prochain plan. C'est le point 3 du rapport. Le point 4, lui, par contre, c'est par rapport au Conseil des Enfants et au Conseil des Aînés. On le met chaque année, mais en 2025, il n'y pas eu de Conseil des Enfants et le Conseil des Aînés. Il n'est pas encore en place. Il est marqué « réalisé », mais on ne sait pas comment. Pour les déchets verts et les décharges sauvages le long de l'eau, on voit que ce n'est pas encore réalisé mais en cours. C'est repris chaque année mais quelle est la procédure pour cette gestion des déchets verts et des dépôts sauvages le long des cours d'eau ? Parce qu'on en voit régulièrement tout le long des étangs et des cours d'eau. Les points noirs ont été marqués chaque année, mais c'est déjà réalisé pour 2024. Ce sont les inondations et les ruissellements. En effet, 2025, pour le moment, on a de la chance. Il fait très beau depuis très longtemps. Il n'y a pas eu de pluie, il n'y a pas eu d'orage. C'est probablement « en cours » à cause de cela. Sur deux derniers points, l'intégration paysagère des cours d'eau lors de la remise d'avis sur des projets d'aménagement, il est indiqué « réalisé » comment ça a été fait ? Le dernier point, c'est par rapport au petit cours d'eau qui est le long de la rue de la Sucrerie qui part de la source de Péronnes qui a été reprise avec le TGV, qui a été déviée et qui repart à la coupure Parent de mémoire. Donc là, il est mis que c'était « en cours ». Où on en est-on dans ce projet-là ? C'est un projet qu'on avait voté pour un nom de cours d'eau qu'on avait mis en troisième catégorie. De manière générale, au niveau de tout ce qui est égouttage, attention, le CREL remplit certaines missions mais tout ce qui est gestion des

eaux, etc., c'est IPALLE qui le fait. Ses études sont commandées et suivies par l'intercommunale IPALLE. Dans le même ordre d'idées, IPALLE a aussi une mission qu'on lui a confiée, mais on en parlera plus longtemps tout à l'heure, sur l'analyse et la qualité de l'eau. Le hic de la source, c'est qu'à un moment donné, on n'a plus retrouvé le cours à proprement parler, qui est beaucoup plus loin, et donc ça aurait été extrêmement coûteux d'aménager la source à proprement parler. Ce qui avait été retenu, c'est de pouvoir symboliquement remettre le petit logo de la balance qui nous était très cher sur la pierre bleue, et donc on va certainement proposer à un artiste de retravailler et de venir symboliquement marquer l'endroit où est la source. Mais la remettre tel qu'on l'avait imaginé dans le cadre du CREL, ça va coûter beaucoup trop d'argent, et c'est quasiment peine perdue, très clairement. On sait plus ou moins vers où elle a été déviée. Quand on est du village, on le sait. Au niveau de la gestion des ruissellements et autres, il y a quelques aménagements qui sont quand même arrivés du côté de Maubray avec la mise en place de fascines. On sait aussi effectivement qu'il y a encore quelques points noirs sur le territoire communal, on parle à un moment donné d'analyser la situation au niveau de Bruyelle où on a récupéré des terrains, dont un qui est en amont de la ferme de la Haute-Loge et sur lequel on mènera de toute façon à terme des aménagements. C'est dans le cadre du CREL que ça pourrait être éventuellement financé. On continue à travailler là-dessus. Chaque fois que se produit un événement météorologique majeur qui cause des dégâts sur des zones qui, a priori, n'étaient pas impactées par le passé, on sollicite systématiquement IPALLE grâce au module auquel on a adhéré il n'y a pas très longtemps, pour faire des analyses au niveau de nos voies d'eau. Il faut éviter les confusions car il y a des missions propres au CREL et à IPALLE. Finalement, les deux sont complémentaires. Comme cela a pu être vu sur les réseaux sociaux, un signalement a fait grand bruit. Une personne a enfin fait appel aux forces de l'ordre, en l'occurrence la police de l'environnement, qui est descendue. Des réunions se sont tenues et la personnalité identifiée a été verbalisée. C'est concret. On a toujours expliqué que le jour où on arrive à identifier la personne, on va jusqu'au bout de la procédure. C'est toujours la partie la plus compliquée que de retrouver le pollueur. Là, en l'occurrence, on l'a trouvé. La personne va passer à la caisse et de manière assez salée. C'est dans ce cadre-là, par exemple. Les aménagements en bord de cours d'eau, c'est parfois l'aménagement de plantes ou autres, qui favorisent la biodiversité. C'est peut-être un peu moins perceptible. Une liste de ce qui a été réellement concrétisé peut éventuellement être envoyée. Monsieur VIVIER précise qu'une réunion s'est tenue autour du Master Plan du Grand Large, dans lequel on se rend bien compte que les avis de baignade déconseillée voire interdite durant l'été sont fréquents. Il y a une discussion sur des aménagements avec certaines plantes mais aussi l'aménagement par rapport à l'assainissement des eaux qui se rejettent dans le vieux canal, notamment, et surtout dans le Grand Large qui reçoit les eaux de l'ancien canal. C'est hyper important de continuer ce Master Plan qui n'est pas géré ni par IPALLE ni par le CREL. Et donc, pour arriver à des situations qui seraient quand même plus gérables, parce que c'est malheureux de recevoir à chaque fois ces avis négatifs ou défavorables.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Enguerrand LEKOEUCHE

Politique responsable : Grégory BOCQUILLON

9. Intercommunale

Intercommunale IMIO – Assemblée générale ordinaire du 30 septembre 2025

Ordre du jour :

1. Décharge aux administrateurs ;
2. Démission d'office des administrateurs ;
3. Renouvellement du Conseil d'Administration.

Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ signale que, comme déjà évoqué par rapport à l'IMIO, il faut vraiment qu'on trouve une solution par rapport à la plateforme. On perd tout du temps à réclamer les annexes, les pièces pour chacun des dossiers. C'est une perte de temps pour l'administration, c'est une perte de temps pour les conseillers. Dans la plupart des communes qui nous entourent, tous les documents sont en ligne avec la convocation et la notice explicative. Il faut trouver une solution. C'est très compliqué de retrouver une pièce dans la plateforme actuelle. Et en plus, il n'y a pas grand-chose. On est en août 2025 et on est censés avoir tous une adresse e-mail depuis octobre. Le Directeur Général précise que seuls trois membres l'ont demandée mais ne l'ont pas encore il en convient.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Camille QUINTARD

Politique responsable : Gauthier DUDANT

10. Cultes

a) Fabrique de l'église protestante EPUB Rongy-Taintignies - compte 2024

Madame MORY précise qu'il est proposé au Conseil d'approuver le compte 2024 avec un excédent de 12.161,13 €. A la question de Madame LUCAS, le Président précise que les lieux de culte protestant sont situés sur Rongy et Taintignies d'où le nom de cette fabrique qui ne reprend pas le terme Antoing.

b) Fabrique d'église de Bruyelle – budget 2026

Recettes ordinaires = 36.743,08 €

Recettes extraordinaires = 17.852,89 €

Montant total des recettes = 54.595,97 €

Dépenses Chapitre I = 5.520,00 €

Dépenses Chapitre II ordinaires = 25.778,82 €

Dépenses Chapitre II extraordinaires = 23.297,15 €

Montant total des dépenses = 54.595,97 €

PART COMMUNALE : 25.229,97 €

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Valérie TITELION

Politique responsable : Mélanie MORY

11. Budget participatif

Convention et ROI pour l'usage de la maison des associations de Maubray

Le Président précise que le Conseil communal est invité à approuver la convention d'occupation de la Maison des associations de Maubray, ainsi que le Règlement d'ordre intérieur. A la question de Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ, le Président précise être en attente du rapport de la zone de secours quant à la capacité de la salle. Cette information sera communiquée dès sa réception.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Laurie WATTIEZ

Politique responsable : Gauthier DUDANT

12. Demande de subsides

Octroi d'un subside au Comité des fêtes pour l'organisation du marché de Noël.

Monsieur DESMET précise que le comité des fêtes de la ville d'Antoing sollicite l'octroi d'un subside pour l'organisation de la festivité « Marché de Noël ». Un subside de 15.000,00 € est prévu au budget 2025. Comme chaque année, on vous propose de voter l'octroi d'un subside de 15.000 euros au comité des fêtes de la ville d'Antoing pour l'organisation du marché de Noël 2025. Pour l'organisation en elle-même, il faut rajouter les 8.000 euros de l'Office du Tourisme. Monsieur VIVIER signale que le marché de Noël de l'an dernier a eu de bons retours, c'était magnifique, grandiose. Simplement, est-ce qu'il y a déjà des perspectives pour cette année ? Est-ce qu'il y a déjà eu une réunion pour préparer cela ? C'est quand même beaucoup d'argent. Il y a les chalets qui ont été démontés, pas démontés. Il y a eu des tempêtes. Il faudrait avoir une vue sur le long terme, maintenant qu'on est partis pour 6 ans ensemble, sur ce marché de Noël, qui est vraiment une base concrète. Monsieur DESMET précise que l'ensemble des équipes s'est déjà rencontré pour, déjà, premièrement, débriefer du marché de Noël précédent et, dans la foulée, penser à 2025 et 2026. Cette année, on le sait, ça va se passer dans des conditions particulières. On se réinvente chaque année. On se revoit d'ailleurs ce lundi à 13 heures pour refaire une mise au point. On arrive au mois de septembre. C'est la rentrée. On sera très vite au mois de décembre. Donc, on est déjà dans les peaufinages et heureusement. On est dans une période de transition avec le marché de Noël qui va se dérouler exclusivement sous chapiteau. Maintenant, il faudra essayer à l'avenir de se réinventer et d'avoir un plan sur plusieurs années. Cette année, c'est vraiment une situation exceptionnelle. Mais pour les années à venir, oui, on y pense. Il n'y a pas de soucis. Monsieur VIVIER signale qu'effectivement le Scaldis sera en travaux. Donc, vous avez réinventé avec les chapiteaux. Très bien, les chalets sont toujours là. Essayons de se réinventer pour ne pas faire une année blanche. Le Président se veut rassurant car il y a un bon groupe de travail. On ne veut pas vous annoncer tout ce qu'il y aura, mais il y aura du changement. Les commerçants ont été associés à la démarche. Il y aura du changement et plutôt positivement. Monsieur VIVIER dit ne pas être négatif mais c'est beaucoup d'argent. Comme tout le monde, il faut aussi évoluer. Monsieur DESMET précise que c'est beaucoup d'argent, le Collège en est bien conscient mais 15.000 euros aujourd'hui pour l'organisation d'une festivité d'une telle ampleur, c'est serré malgré tout. De nombreux membres du Conseil sont présents dans des associations qui organisent des gros événements dans l'entité et vous savez que les moindres locations qui sont obligatoires pour la tenue d'un événement sont maintenant à des prix exorbitants. Monsieur VIVIER signale les chalets sont

communaux, tout comme le chapiteau et la main d'oeuvre. Il demande simplement d'avoir un projet d'avenir. Le Président précise que l'Office du Tourisme contribue à hauteur de 8.000 euros, on en a parlé. Lors de la prochaine réunion de l'OA de l'Office du Tourisme, on vous parlera plus en détail de ce qui a été imaginé. De toute façon, l'ensemble du Conseil communal est membre de l'Assemblée générale et il aura à la primeur. A l'intervention de Madame LUCAS concernant les chalets, le Président signale que la partie technique qui permet d'allumer la belle grande araignée lumineuse sur la place a tout simplement besoin d'un support, et ce support ce sont les chalets. Tout au début, on avait essayé sur deux mais les commerçants nous ont demandé d'arrêter cela parce que c'était très difficile pour eux de tenir sans avoir d'animation sur le côté. Parce que du coup, au niveau des dates, on devient aussi redondant, on tombe avec d'autres petits marchés qui ont aussi leur petit charme. C'est vraiment de concert avec les commerçants que cette formule-là a été abandonnée. Si les chalets restent c'est pour la structure de cette belle araignée qui marque bien l'entrée du centre-ville.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Benoît BOUCAUT

Politique responsable : Lucas DESMET

13. Demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour par la Conseillère communale Emilie FARINEAU pour le groupe GO

Avenir du Tumulus du Trou de Billemont.

Madame FARINEAU expose son point : «

Attendu que :

- *Le Tumulus du Trou de Billemont est un vestige funéraire datant de l'époque gallo-romaine, situé sur les hauteurs d'Antoing. Il s'agit d'un monument archéologique de première importance, un témoin de la présence humaine dans notre région depuis l'Antiquité. C'est l'un des plus anciens marqueurs de l'histoire d'Antoing.*
- *Et pourtant, force est de constater que ce site n'est actuellement pas du tout mis en valeur de manière convenable.*
- *Aujourd'hui, la situation du Tumulus est alarmante : ce site chargé d'histoire est totalement délaissé. Aucun aménagement digne de ce nom, aucun balisage, aucun effort visible pour en assurer la préservation ou la mise en valeur. Les photos que je vous ai transmises à la suite de ma visite parlent d'elles-mêmes : aucune signalétique depuis la route, un panneau d'information tagué à l'entrée, des tables de pique-nique envahies par la végétation, des déchets éparpillés, et même un dépôt sauvage contenant des plaques en amiante (un danger réel pour la santé et l'environnement).*
- *Ce laisser-aller n'est pas seulement un constat d'abandon : c'est une atteinte directe à la mémoire collective de notre ville. En négligeant ce lieu, nous tournons le dos à une part précieuse de notre patrimoine, et compromettons toute initiative culturelle ou touristique susceptible d'en faire un lieu de transmission, de découverte et de fierté locale.*
- *Il est urgent de prendre conscience de la valeur de ce site et d'agir pour sa sauvegarde.*

Je prie le Collège de répondre aux questions suivantes :

1. *Quelles mesures d'entretien sont actuellement prévues par la Ville pour assurer la préservation du site ?*
2. *Quelles actions comptez-vous mettre en place à court ou moyen terme pour valoriser le Tumulus ?*
3. *La Ville envisage-t-elle de baliser et signaler correctement le site (panneaux directionnels)?*
4. *Des constats officiels ont-ils été dressés concernant le dépôt sauvage et la présence de matériaux dangereux ? »*

Monsieur BOCQUILLON précise qu'il s'agit d'un élément majeur de notre patrimoine local. Le Collège a bien conscience que pour l'instant, les abords du site marquent d'entretien. Cette situation s'explique avant tout par la charge de travail importante qui repose sur nos équipes. Particulièrement mobilisées pour assurer l'entretien de nos cimetières qui en avaient réellement bien besoin. Et où il a estimé que là était la priorité. Cela a pris quand même énormément de temps à tout remettre en ordre. Il y a eu ensuite les congés payés. Certaines voiries avaient aussi besoin d'un bon entretien. Il convient également de rappeler que les fouilles archéologiques sur ce site sont aujourd'hui terminées et qu'aucun élément nouveau n'y sera découvert. On peut désormais envisager sereinement son avenir et réfléchir à la meilleure manière de le mettre en valeur. Dans un futur proche, le Collège désire redonner une nouvelle vie à ce tumulus, en le rendant plus visible et plus accessible à tous et à toutes. L'objectif est non seulement de le protéger, mais aussi de permettre à la population et aux visiteurs de le découvrir dans de meilleures conditions. A ce titre, plusieurs pistes sont envisageables. Parmi elles, la société Heidelberg s'est déjà montrée prête à réaliser une nouvelle voirie aux alentours, ce qui faciliterait grandement les déplacements autour du site. Et pourquoi pas, à long terme, réfléchir même à un déplacement du tumulus. Cela devrait permettre une mise en valeur encore plus forte et plus respectueuse dans son importance patrimoniale. Ce projet, que nous développerons progressivement, a pour ambition de renforcer la visibilité de ce patrimoine et de lui redonner la place qu'il mérite dans notre paysage communal. Et de le transmettre dans les meilleures conditions à nos générations futures. Le Collège reviendra bien sûr, vers vous, afin de travailler ensemble sur les nouveautés concrètes de cette mise en valeur.

14. Demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour par le Conseiller communal Samuël VINCENT pour le groupe GO

Législation en matière de changement de nom de famille.

« Législation en matière de changement de nom de famille

Le 01/07/2024, entrant en vigueur la loi du 7 janvier 2024 modifiant l'ancien Code Civil prévoyant la possibilité pour toute personne majeure ou mineure émancipée de changer de nom, pour le nom de son père, ou celui de sa mère, ou de leurs deux noms. En date du 23/05/2024, le conseil communal approuvait une taxe de 300 euros pour toute demande relative à un changement de nom.

Je prie le collège de répondre aux questions suivantes :

- *Combien de demandes de changement de nom ont été introduites depuis le 01/07/2024 ?*
- *Combien de demandes ont été approuvées ?*
- *Combien de demandes ont été refusées ?*
- *Quel est le montant perçu pour cette taxe à ce jour ? »*

Madame HIROUX précise qu'au niveau du nombre de demandes de changement de reçues depuis le 1er juillet 2024, il y en a eu cinq. Combien de demandes ont été approuvées ? Quatre. Un refus. Et donc un montant de 1500 euros a été perçu à ce jour pour les taxes puisqu'on a cinq demandes. Donc 300 euros par demande. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ SE souvient, bien qu'on va essayer de noyer le poisson, même si le poisson est fameux, l'employée communale avait donné comme argument au collègue qu'il fallait mettre un montant, si pas maximal, mais super important, sinon on allait être noyés de demandes. Il demande au Collège d'être très vigilant à l'avenir, que ce soit par rapport à cette employée ou d'autres. Un employé communal, ce n'est pas l'évangile. Ce n'est pas l'évangile et donc il faut être prudent avec ce genre d'argument. Vous avez suivi l'argument, présent dans le dossier, de cette employée communale qui s'avère totalement bidon aujourd'hui. Cinq demandes en un an. Elle est où l'invasion de dossiers de demandes de changement de nom ? Madame HIROUX précise que des personnes se présentent à l'administration communale pour avoir des informations pour changer de nom. Aux commentaires de Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ, le Président lui rappelle que les termes employés permettent clairement d'identifier un membre du personnel communal ce qui n'est pas acceptable et demande un minimum de respect par rapport au personnel. Le Président ajoute qu'il y a un grand principe de droit à savoir que nul n'est censé ignorer la Loi. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ insistant sur le fait que seuls cinq dossiers ont été introduits, le Président précise que changer de nom n'est quand même pas quelque chose d'anodin. Ça veut dire que tous vos contrats, tous vos actes doivent être renégociés. Le Président redemande d'être respectueux par rapport aux agents communaux. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ dit être hyper respectueux, ce qui n'est pas le cas de tous les agents communaux. Persistant à évoquer un membre du personnel, le Directeur Général précise à Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ qu'il évoque ici un problème personnel alors qu'il sait très bien que la faute vient de lui et pas de l'agent communal concerné. Le Directeur Général lui demande également de faire preuve de respect par rapport au personnel et d'éviter qu'on puisse identifier une personne à travers ses propos. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ précise que lorsqu'il y a des problèmes avec des membres du personnel que ce soit le DG, les employés communaux, les ouvriers communaux, c'est son rôle de les amener en séance publique du Conseil Communal et ajoute qu'il n'a pas à recevoir de leçon de ce type. Le Président rappelle que le rôle de Conseiller Communal, c'est avant tout de représenter la population qui l'a élu et demande d'arrêter de ternir l'image de l'institution. Madame HIROUX précise que des personnes se présentent, bien sûr, au service pour faire des demandes de renseignement. Et par mois, il y a 10 personnes qui se présentent pour faire des demandes. Elles sont reçues. On leur explique les modalités. Et bien sûr, ce qui peut freiner, c'est le coût du changement de nom. D'autres communes réclament des montants qui peuvent être beaucoup plus élevés qu'Antoing. Les employés communaux ont toutes les capacités et sont quand même les plus habilités à pouvoir répondre à toutes les demandes. Ce qui coûte aussi, après, c'est tous les changements, que ça soit carte d'identité, permis de conduire, enfin, tout ce qui suit et toutes les modalités qui sont à faire par rapport à la banque, etc. Donc, c'est une procédure qui peut être compliquée, longue et qui peut, bien évidemment, freiner certaines personnes. Donc, c'est pour ça, probablement, que nous n'en avons que 5 à l'heure actuelle parce que les personnes, une fois qu'elles ont rencontré le personnel communal, réfléchissent probablement au fait de continuer ou pas la procédure de changement de nom. Par mois, il faut savoir qu'il y a une dizaine de personnes qui se présentent pour avoir des informations sur cette procédure. Après la rencontre et le fait de faire les modifications, le changement de nom, pour le personnel, pour les employés, entraîne un travail de recherche avec le registre national. Il y a plein de documents et donc, c'est un long travail aussi pour

pouvoir répondre au mieux, de voir aussi les filiations, etc. Donc, il y a un gros, gros travail qui est mené derrière chaque demande effectuée et Madame HIROUX tient à remercier le personnel pour le travail fourni. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ précise qu'il demande simplement au Collège pour la suite d'être prudent par rapport aux remarques qui seraient émises par un service ou des employés. C'est le Collège qui décide. Et c'est le Conseil ensuite et pas l'inverse. Ce n'est pas l'administration qui détermine les règles de fonctionnement. Elle peut remettre un avis, une personne peut remettre un avis et c'est bien normal. Elles sont au coeur de l'action en tant qu'employé communal. Mais il faut simplement être attentif. Et les chiffres qui ont pu être évoqués, sont relativement éloquentes.

15. Demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour par le Conseiller communal Samuël VINCENT pour le groupe GO

Monsieur Samuel VINCENT MARTINEZ y LOPEZ présente son point :

« Gens du voyage : prise en charge au niveau communal »

L'actualité récente nous rappelle à quel point la prise en charge des Gens du voyage peut se révéler complexe, pour ne pas dire problématique, au niveau communal.

*Dans une société majoritairement sédentaire, les **Gens du voyage rencontrent de multiples obstacles liés à leur mode de vie mobile**. Citons le manque d'aires de stationnement temporaire et de terrains d'accueil permanents, les expulsions des terrains qu'ils occupent sans autorisation préalable, faute d'en trouver d'autres, les manifestations de rejets, d'hostilité et de préjugés dans le chef de la population par exemple.*

Les besoins des Gens du voyage sont pourtant les mêmes que ceux des sédentaires, à la différence que les réponses à donner doivent prendre en compte leur mode de vie mobile. Les instances politiques compétentes pour traiter les difficultés rencontrées par les Gens du voyage sont multiples, tout comme les instruments juridiques et politiques favorisant leur intégration.

En Wallonie, des pouvoirs locaux et des particuliers mettent à disposition des terrains pour accueillir temporairement des Gens du voyage.

*Avec le soutien de l'administration wallonne, **7 pouvoirs locaux se sont engagés au cours de l'année 2024** à organiser le séjour temporaire des Gens du voyage sur leur territoire, à savoir : Amay, Bastogne, Charleroi, Ottignies-Louvain-La-Neuve, Sambreville, Verviers et Wasseiges.*

Ces communes mettent à disposition un terrain (aire d'accueil) et y assurent la gestion des séjours. L'aire d'accueil est un terrain aménagé comprenant au minimum un accès à l'eau potable, à l'électricité et à des sanitaires, destiné à l'accueil de groupes familiaux d'au moins quinze caravanes. L'accueil s'y déroule durant toute l'année et ce pour de courtes durées en période de séjour temporaire et de plus longues durées en période hivernale.

*Outre la mise à disposition d'un terrain d'accueil, les pouvoirs locaux désignent **une personne de référence dont les missions consistent à :***

- Assurer la gestion quotidienne du séjour temporaire des Gens du voyage ;*
- Être le porte-parole de la commune ;*
- Coordonner les séjours temporaires dans ses différents aspects (gestion des réservations, accueil des groupes, information sur la période de séjour et la gestion des déchets, gestion du raccordement à l'eau et à l'électricité et à des sanitaires, etc...) ;*

- *Veiller à une information des riverains ;*
- *Organiser des activités pour les Gens du voyage, en particulier pour les enfants et les femmes.*

Le centre de médiation des Gens du voyage et des roms de Wallonie agréé par le Gouvernement wallon, peut par ailleurs apporter son soutien aux communes.

Je prie le collège de répondre aux questions suivantes :

- *Des espaces publics sont-ils prévus pour accueillir pareille demande sur notre territoire communal, qu'ils soient temporaires ou non ?*
- *La commune a-t-elle déjà été sollicitée dans ce sens ?*
- *Un agent communal est-il formé / sensibilisé à cette problématique ?*
- *En cas d'occupation illégale d'un terrain public ou privé, quels sont les moyens d'action, moyens juridiques de l'AC ? ».*

Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ ajoute que le but de sa demande n'est pas de créer une zone d'accueil ici à Antoing.

Le Président précise que, très concrètement, au niveau des espaces publics prévus à cet effet, on n'en dispose pas très clairement et pas d'espace d'accueil permanent. Au niveau des sollicitations de la commune, on n'en a reçu absolument aucune. Au niveau de la formation et de la sensibilisation, on n'a pas désigné d'agent communal de référence. Mais bien entendu, nos services sociaux au niveau du CPAS, la police et le centre de médiation des gens du voyage et des roms de Wallonie seront contactés le cas échéant. Au niveau des compétences et des moyens d'action du Bourgmestre en cas d'occupation illégale, effectivement, le Président dispose, en sa qualité de Bourgmestre, de compétences de police à la stratégie générale pour garantir l'ordre public, la sécurité, la salubrité et la tranquillité publique. Il faut distinguer l'occupation d'un terrain privé, comme avez mentionné dans le développement du point, de celui de l'occupation d'un terrain public. Au niveau d'un terrain privé, c'est le propriétaire qui devra saisir le juge de paix afin d'obtenir une ordonnance d'expulsion s'il le souhaite. Mais bien entendu, le Bourgmestre garde un pouvoir d'intervention si l'occupation entraîne des troubles à l'ordre public. Pour conclure, en cas d'occupation illégale d'un terrain public communal, le Bourgmestre peut prendre un arrêté de police ordonnant le départ des occupants. Bien entendu, on sait qu'ils ont tendance à prendre en otage avant de discuter. Effectivement, on a des dispositions et on restera à l'écoute le cas échéant. Mais, pour le moment, on n'a pas d'espace prévu à cet effet et on agira en temps voulu. Il y a beaucoup de structures qui peuvent nous aider. On verra le cas échéant si cela se produit. Pour l'instant, on en est là. OK, merci pour ces infos. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ en conclut que, sur un terrain privé, il n'y a aucune intervention. Mais avec le juge de paix, on est parti pour la gloire. Le Président rappelle que le Juge de Paix peut être sollicité en urgence. A la question de Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ quant à l'occupation arbitraire d'un terrain public, le Président ajoute que le Bourgmestre dispose du droit de réquisition. En fonction de la manière dont ça se passe, on peut aller dans les gradations la police locale, la fédérale voire l'armée. On peut aller très haut mais on espère quand même ne jamais devoir en arriver là. Mais le champ d'action est quand même relativement large. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ pense qu'il faudrait désigner une personne au sein du personnel qui puisse être, entre guillemets, formé. Qu'on puisse tirer des expériences des communes concernées. Et peut-être, au niveau de la conférence des Bourgmestres, avoir une discussion par rapport à ça. Le Président signale, qu'étant donné l'étendue du problème, Enghien est quand même concernée pour la seconde

fois, une concertation et une réflexion globale sur la politique d'accueil des gens de voyage à hauteur de tous les élus serait la bienvenue. C'est une thématique sur laquelle on pourrait se pencher avec la conférence des Bourgmestres. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ ajoute, qu'au niveau de la WAPI, il y a sûrement des zones dans l'une des communes qui pourraient accueillir. Il y a peut-être une commune qui pourrait se proposer et cela permettrait d'éviter des situations telles que celle-là. Si on se met à la place des deux bourgmestres concernés, ça doit être terrible à gérer. Les pressions doivent venir de partout, les fournisseurs d'énergie, les riverains, et puis les réseaux sociaux font que ça s'anime très rapidement

16. Demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour par le Conseiller communal Samuël VINCENT pour le groupe GO

Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ présente son point relatif au vote d'une motion pour l'instauration d'un système de consigne sur les canettes :

Province de HAINAUT -----	« Extrait du registre aux délibérations du Conseil Communal de cette ville, a été extrait ce qui suit :
ARRONDISSEMENT de TOURNAI -----	SEANCE du 28 août 2025 -----
VILLE D'ANTOING	PRESENTS: Présents : Dudant Gauthier, Président; MORY Mélanie, DESMET Lucas, BOCQUILLON Grégory, HIROUX Muriel, échevins ; VINCENT MARTINEZ y LOPEZ Samuël, DESMETTE Michelle, VIVIER Jean-Bernard, MAHIEU Michel, VERSCHEURE Fabien, COURTOIS Grégory, FARINEAU Emilie, HELLIN Eloise, MARTIN Pascale, LUCAS Christine, OLIVIER Marjorie, CEUNINCK Vincent, DEGREMONT Alexis, BONNET Steven, conseillers ; DETOURNAY Pascal, directeur général. -----

Objet : Motion pour l'instauration d'un système de consigne sur les canettes

Le Conseil communal d'Antoing,

Considérant que la problématique des déchets sauvages, et en particulier celle des canettes et bouteilles en plastique, constitue un fléau environnemental, économique et social majeur en Wallonie et en Belgique ;

Considérant que ces emballages représentent environ 40 % du volume des déchets sauvages, occasionnant des coûts importants pour les communes, portant atteinte à la faune, à la flore et dégradant la qualité de vie des citoyens ;

Considérant que malgré les efforts constants déployés par de nombreuses communes, dont Antoing, à travers des initiatives telles que les actions ateliers zéro déchet, les journées de nettoyage citoyen ou l'implication des "ambassadeurs de la propreté", la présence de canettes et bouteilles en plastique dans les déchets collectés reste problématique ;

Considérant que les canettes en aluminium ou fer blanc sont des matériaux hautement recyclables, mais que leur collecte actuelle est insuffisante en l'absence d'un incitant efficace tel que la consigne ;

Considérant qu'une étude a démontré que l'instauration d'une consigne pourrait réduire les déchets sauvages de 20 à 90 % ;

Considérant que 18 pays européens ont déjà mis en place un système de consigne avec retour en point de vente, avec des résultats probants, dont une réduction de 80 % des déchets d'emballages de boissons dans les déchets sauvages ;

Considérant que le Règlement Européen 2025/40 fixe un objectif de collecte séparée de 90 % pour 2029, rendant la mise en place d'une consigne nécessaire en cas de non-atteinte de cet objectif ;

Considérant que le système numérique testé par Fost Plus n'a pas démontré de résultats convaincants, que son coût et sa gestion sont imprécis (notamment d'après l'étude PwC), et que sa mise en œuvre impliquerait une lourde charge logistique et financière pour les communes ;

Considérant que le placement de nouvelles poubelles publiques PMC générerait des coûts supplémentaires importants pour les autorités locales (personnel, matériel, élimination, sensibilisation), sans résoudre efficacement le problème des déchets sauvages ;

Considérant que le sac bleu, bien qu'efficace pour la collecte sélective à domicile, ne contribue que partiellement à la réduction des déchets sauvages ;

Considérant l'impact direct de ces déchets sur la santé du bétail, en particulier les bovins, et les dommages causés à l'agriculture ;

Considérant que la prolifération de déchets sauvages nuit également au pouvoir d'achat des citoyens via les taxes communales liées au nettoyage ;

Considérant que plus de 60 % des Villes et Communes wallonnes soutiennent l'Alliance pour la Consigne, tout comme 55 municipalités ayant formellement adressé leur soutien au gouvernement ;

Considérant les nombreuses études (Testachats 2017, 2019, 2021, 2023) et sondages (Ipsos 2025) qui démontrent que la majorité des citoyens souhaitent pouvoir rapporter leurs emballages dans les magasins (74 % de soutien en Wallonie) ;

Considérant que la Belgique dispose déjà d'un système efficace de consigne pour les bouteilles en verre ;

Considérant l'importance de privilégier un modèle simple, efficace et accessible à tous, permettant une récupération directe dans les points de vente et évitant que les charges de gestion ne soient reportées sur les communes ;

Le conseil communal décide d'adhérer à l'Alliance de la Consigne, regroupant plus de 1 300 organisations, entreprises et municipalités belges et néerlandaises œuvrant pour l'instauration d'une consigne efficace.

Le Conseil communal d'Antoing demande au Gouvernement fédéral et aux Gouvernements wallon et des autres Régions de Belgique :

1. D'introduire sans délai un système de consigne efficace et classique sur les canettes, basé sur le retour en point de vente, et non sur un système numérique coûteux et inefficace.
2. D'engager une concertation interrégionale afin de définir les grandes lignes d'un système harmonisé à l'échelle de la Belgique, garantissant son succès.
3. De privilégier un modèle simple, accessible aux citoyens, économiquement acceptable pour toutes les parties prenantes, y compris les petits commerces, et allégeant la charge pour les communes.

La motion a été approuvée / rejetée par x voix pour, x voix contre ».

Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ ajoute qu'a un jeune gamin namurois de 22 ans, prénommé Hugo, qui est sensible à la cause environnementale, va commencer une traversée de la Belgique depuis La Panne jusqu'à Arlon soit 500 kilomètres. Son objectif est de sensibiliser un maximum de monde par rapport à la problématique des déchets sur les bords des routes. Un de ses souhaits, c'est qu'on puisse instaurer un système de consignes sur les canettes en Belgique, mais d'une manière plus large dans l'espace européen. Il passera par Antoing et s'arrêtera pour la journée et la nuit du 2 septembre. Tout le monde est le bienvenu pour rencontrer ce jeune qui est plein de motivation. L'objectif aujourd'hui, c'est simplement de nous positionner en tant que commune d'Antoing par rapport aux instances supérieures que sont la Région wallonne et le Fédéral pour qu'un système de canettes soit mis en place. Il est clair qu'on n'aura pas la solution communale. Madame HELLIN ajoute que cette motion est basée sur le texte qui vient de l'Alliance, qui est vraiment un rassemblement de différents acteurs, aussi bien des entreprises mais aussi des communes. Il y a déjà un certain nombre de communes belges (55) qui se sont déjà positionnées sur la question et on prépare aussi à ce texte. Le but, c'est vraiment de faire bloc pour remédier à la problématique des déchets sauvages. On en a déjà parlé plus tôt dans ce conseil et c'est quand même quelque chose qui revient de manière générale. La solution à laquelle on a pensé, c'est l'instauration d'une consigne. Ce n'est pas quelque chose de neuf en soi. Ailleurs, notamment aux Pays-Bas, en Allemagne et dans les pays nordiques également, où on avoisine un taux entre 75 et 80 % de différence depuis l'instauration de la consigne. C'est quelque chose qui a l'air d'avoir fait ses preuves à l'étranger. Le Président signale que son groupe a bien reçu les documents et effectivement, cette motion a analysée. On y a travaillé jusqu'à très, très tard encore aujourd'hui. Plusieurs modifications vous ont été transmises. Vous avez fait, par exemple, dans vos considérants, vous parliez de 40 %, mais on est plutôt sur une hauteur de 30 % au niveau de la COPIDEC. Puisqu'on a pris nos renseignements auprès de la COPIDEC. Pour que tout le monde comprenne, la COPIDEC, c'est la fédération des sept gestionnaires publics des déchets, de manière générale, dans lesquels vous pouvez retrouver IPALLE. Dans le projet de motion, on parle d'une étude qui démontre que l'instauration de consignes pourrait réduire les déchets sauvages de 90 %. On aurait bien aimé avoir copie de cette étude afin de pouvoir l'analyser en détail. On sait que la COPIDEC estime, sur base de son rapport, que la consigne va impacter la propreté publique dans une fourchette de 3 à 12 %. Ce n'est pas négligeable mais on est très loin de ce qui est annoncé par l'Alliance. Au niveau des informations, au niveau de l'Europe, on a aussi pris quelques informations. Effectivement, il y a des pays qui sont à 75, 80 %. On parle

des Pays-Bas qui annoncent un taux de 75 % en 2022. Mais c'est vrai que l'Union européenne fixe la collecte séparée à 90 % pour 2029. Quid si l'on n'atteint pas ce taux ? On parle aussi de la santé sur le bétail. Une directive européenne prévoit que les producteurs mettent des moyens financiers à disposition des pouvoirs publics pour la propreté. C'est vraiment sur cela qu'il faudrait appuyer. Au niveau des systèmes de consigne, oui, des bouteilles en verre. Pour le moment, au niveau des derniers chiffres que j'avais sollicité auprès d'IPALLE, à quelques pourcents près, il faut savoir que dans les bulles à verre, on trouve entre 20 et 25 % de déchets consignés. Comme quoi, la consigne marche, mais elle finit quand même par arriver au niveau des recypars. On sait que la consigne peut être un moyen d'action, mais ça ne sera pas le seul. Si votre groupe est d'accord sur les modifications proposées, le Groupe PS est d'accord sur une déclaration d'intention plutôt qu'une motion. Madame HELLIN précise que, ce dont il faut être prudent au niveau de l'étranger, c'est qu'ils ont instauré une consigne qui est généralement non seulement sur les canettes, mais aussi sur les bouteilles en plastique, et donc ça peut aussi parfois modifier les résultats. Par exemple, au Pays-Bas, si on prend que les canettes, il y a un taux de retour de 84 %, qui pourrait être un peu rabaissé si on prend la consigne de manière générale. Donc là, il faudrait aussi comparer ce qui est comparable en se limitant aux canettes. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ récapitule : on change le chiffre; on supprime le considérant; l'avant-dernier considérant on précise que la consigne devrait être concentrée sur la réutilisation des emballages. Quant au terme motion, il faudrait revoir le point de vue juridique, on prend une position ici que l'on transfère à un autre niveau de pouvoir pour demander est-ce qu'il s'inquiète de la problématique. Le Président précise que certains ministres sont parfois allergiques à la dénomination de motion. Monsieur VINCENT MARTINEZ y LOPEZ regrette que son groupe essaie d'être le plus correct possible à l'égard des deux autres groupes politiques que sont Contact Citoyen et le PS. Le document a été transmis il y a 10 ou 12 jours. On laisse plus de temps que le temps qui nous est imparti pour étudier vos dossiers. Et on approuve 90% de vos dossiers. Donc, ce serait cool qu'à l'avenir, on puisse tout de même travailler... Le Président rappelle que le Groupe PS s'est rallié à une proposition lors du dernier Conseil Communal. Madame HELLIN précise que la réponse a été transmise à 14 heures et qu'il était difficile de réagir avant ce soir. Le Président signale que la matière est extrêmement complexe. Le Groupe PS a joué le jeu aussi de se renseigner. On aurait très bien pu balayer cette demande d'un revers de la main mais ce n'était pas notre objectif. On est dans un esprit de co-construction. Désolé d'avoir pris un peu de temps.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point sur base des discussions ci-avant.

17. Demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour par le Conseiller communal Samuël VINCENT pour le groupe GO

Résultats de l'enquête sur la qualité de l'air.

Ce point est reporté au prochain Conseil Communal.

Point en urgence

Le Président précise que la commune dispose de serveurs dont la sécurité doit être renforcée puisque nous avons, sur le territoire communal, la présence de notre maison de repos. A l'époque, Le Conseil avait choisi de s'intégrer à un contrat cadre qui s'appelait Vito et qui avait fait ses preuves au nord du pays. Notre statut de commune wallonne n'entrant plus dans le souhait des personnes qui s'occupent de contrat-cadre, le Collège a dû, en urgence, décider de

passer à autre chose. Cette décision devait être entérinée par notre tutelle, à savoir la Région wallonne. L'avis favorable a été rendu le 21 août mais le délai courait jusqu'au 1^{er} septembre. Il n'était plus possible d'inscrire ce point dans le délai classique et c'est pourquoi l'urgence a été demandée car la tutelle impose de passer le point au plus proche conseil communal. A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Magali EVRARD
Politique responsable : Gauthier DUDANT

18. Procès-verbal

A l'unanimité, le Conseil approuve le procès-verbal de la séance du 19 juin 2025.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY
Politique responsable : Gauthier DUDANT

19. Questions orales

Madame LUCAS expose sa question : « *Lors du dernier conseil communal, nous avons évoqué la dégradation avancée de la voirie à la rue de Fontenoy ; certains automobilistes roulent sur les trottoirs afin d'éviter les trous.*

Nous avons proposé d'y disposer des bacs à fleurs afin d'éviter ce type de comportement très dangereux pour les piétons ; ce que le Collège a refusé pour les PMR.

Ma question est alors la suivante : « Pourquoi les bacs à fleurs sont-ils en si grand nombre sur les trottoirs de la rue Neuve ? » Certains d'entre eux réduisent considérablement le passage des piétons, notamment pour les PMR (photos à l'appui). »

Le Président précise que la réponse tient juste à un petit panneau qui est situé en face de l'ancienne maison du docteur Lemaire. En fait, les gens peuvent se stationner en accotement à la rue de Fontenoy, ce qui n'est pas le cas dans la rue Neuve. Par contre, effectivement, sur les photos, on se rend bien compte qu'il y aurait peut-être un réalignement à faire par le service technique pour certains bacs à fleurs. Le problème est aussi lié à la densité de population présente dans cette rue. C'est un des points noirs en matière de stationnement. On a parfois quelques indéclicats qui n'hésitent pas à squatter avec leur véhicule les accotements, on ne peut que le déplorer. On demandera aux services techniques de réajuster un peu les bacs à fleurs. Madame LUCAS précise que des scooters se garent gentiment sur cette voirie-là, entre autres. Le Président rappelle qu'il ne faut pas hésiter à relayer ce genre de situation aux forces de l'ordre, cela fait aussi partie du rôle des représentants de la population que nous sommes.

Monsieur VIVIER expose sa question relative à la gestion du vieux canal et du Petit Large au niveau du manque d'eau et de la pollution : « *Vu que :*

- *Depuis plusieurs années, j'ai introduit une demande d'estimation du coût de l'assainissement des canaux reliant Callenelle à Péronnes.*
- *Une proposition de plan de nettoyage avait été évoquée en accord avec la commune de Péruwelz, du SPW et d'Antoing.*
- *Les demandes des pêcheurs et des promeneurs sont de plus en plus importantes par rapport à ce problème de pollution et de manque d'eau.*
- *Le niveau des eaux baisse (on ne peut pas dire cette année qu'il y a un manque d'eau) par contre, on ne lâche pas plus d'eau en amont (solution évoquée à l'époque).*
- *Plusieurs opérations de ramassage des algues ont eu lieu à l'époque, plus maintenant.*

- Les algues, les cyanobactéries pullulent sur les sites, cela dégrade la qualité des eaux, la faune et la flore sauvage.
- Les poissons meurent régulièrement et les odeurs dégagées par ce processus n'est pas des plus agréables.
- Nous nous mettons en avant en tant que commune touristique avec un office du tourisme sur le site du grand large. Ce problème n'est pas discuté ...

Nous demandons au collège de répondre à ces diverses questions :

- Où en sommes-nous dans ce dossier, peut-on en avoir des précisions sur les plans d'actions demandés il y a plusieurs années ?
- Peut-on imaginer un étalement sur plusieurs années en envisageant deux, trois biefs par an ?
- Pouvons-nous trouver des solutions voir des subsides pour améliorer les sites ?
- Une réunion commune villes d'Antoing, de Péruwelz et des voies navigables (SPW), DNF, sociétés de pêche locales et pêcheurs privés pourrait-elle se mettre en place ?
- Pouvons-nous envisager une action plus directe sur le petit large qui souffre vraiment de ce problème ? Dans ce cas-ci, ce serait une action annuelle.

Voici la copie de votre réponse :

« Le Président partage les propos de Monsieur VIVIER quant aux problèmes que l'on peut voir visuellement et parfois olfactivement sur le site. Le SPW nous signale que le dernier ramassage d'algues a été fait en août 2023 et il dise ne plus avoir eu de mortalité de poissons depuis. Lors des moments d'analyse, les taux d'oxygène semblent être bons. Le SPW déclare également ne pas avoir les moyens d'approfondir les biefs actuellement et de maintenir un mouvement constant de l'eau. Mettre tout le monde autour de la table et y compris la commune voisine serait une bonne chose. On verra ce qui pourra être proposé. Monsieur VIVIER signale qu'il serait déjà bien que le SPW estime les coûts pour améliorer la situation. »

Le Président précise que la commune s'est rapprochée du SPW, ce qui n'est pas toujours évident. Le principal problème étant lié au débit de l'eau, au niveau de Callenelle, il y a ce pompage qui gère la répartition de l'eau entre le nouveau canal, qui doit accueillir des péniches à grand gabarit un lien avec les voies d'eau qui viennent d'être citées. Il y a une priorisation, surtout en période de chaleur comme maintenant, sur les voies navigables sous peine d'avoir d'autres problèmes. Cette priorisation est faite par le SPW. Néanmoins, lors d'une réunion technique avec les services de l'intercommunale IPALLE en matière de gestion des eaux, on leur a fait part de plusieurs problématiques dont le Grand Large. On a demandé à l'intercommunale de jeter un coup d'œil, dans le cadre d'une mission bien détaillée, sur ce qui arrive, en fait, dans nos cours d'eau notamment en provenance des champs, champs qui sont pulvérisés et qui reçoivent des engrais. Les engrais sont acheminés par les fortes pluies. Etant donné l'inclinaison, la plupart du temps, ces eaux se dirigent vers le Rosoir et d'autres petits cours d'eau qui viennent s'y rejeter. Dans un second temps, on a également sensibilisé la Bourgmestre de Tournai car il y a un moyen de relier nos villes par l'eau. L'idée est d'essayer de se mettre à trois avec Péruwelz et Tournai pour dire d'utiliser nos canaux. Mais la commune ne pourra pas effectivement intervenir sur les voies SPW sauf peut-être sur une légère partie. Le SPWE a ses responsabilités, c'est un voisin qui est plus gros que nous, qui a plus de moyens que nous. Ce n'est pas nous qui sommes ses voisins qui allons effectuer des travaux chez eux. On peut parfois le faire dans un cadre bien précis mais il faut rester de bon ton. Nous payons tous nos impôts à la Région wallonne, ces impôts doivent servir à l'entretien des voiries dont elle a la gestion qu'ils s'agissent de voiries routières ou des voies d'eau. La commune peut apporter son aide mais rappelons les règles du jeu. On ne lâche pas l'affaire et on peut refaire un

point dans un an, si possible avant. Monsieur VIVIER signale qu'il avait proposé d'étaler les travaux sur une période de 6-7 ans. Depuis qu'il est autour de la table du Conseil, Monsieur VIVIER précise avoir abordé le sujet à plusieurs reprises. Quand on voit l'état du Petit Large aujourd'hui, c'est triste car il y a un manque d'eau flagrant. Mais simplement, si on fait un petit effort tous les ans, on peut arriver à quelque chose de sympathique. La commune a récemment indiqué sur les réseaux sociaux qu'elle allait aménager quelques aires de convivialité, c'est très bien. Pour les pêcheurs, quand on a des poissons qui meurent tout le temps, c'est désolant. Si on pouvait faire une action de ramassage des algues une fois par an sur un ou deux biefs, ce serait un bon début. On sait très bien que, si durant l'hiver, on lâche un peu plus d'eau dans les biefs, les racines vont partir vers les cours d'eau en aval et, à l'été suivant, il y aura beaucoup moins de racines dans les biefs et donc beaucoup moins de verdure. Le Président signale que la récolte des lentilles d'eau va coûter de l'argent mais aura plus un effet visuel qu'un effet durable. Monsieur VIVIER demande à se mettre tous autour de la table afin de trouver des solutions.

SEANCE SECRETE

La séance est levée à 20 h 25.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,

Le Président,

P. DETOURNAY

G. DUDANT